

# La minute GEPP

Ce 15 avril 2025 s'est ouverte la 1ere réunion de négociation de l'accord Gestion de l'Emploi et des Parcours Professionnels (GEPP) au périmètre du Groupe Engie. Elle se déroulera sur plusieurs mois et FO vous informera à chaque étape.



## La GEPP, quésaco ?

Si vous entendez souvent parler de GEPP sans vraiment savoir ce que cet acronyme signifie ni ce qu'il recouvre, pas de panique. Cette 1ere fiche est là pour ça.

La Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP), anciennement «Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) », est obligatoire uniquement pour les entreprises de plus de 300 salariés.

**C'est une démarche prospective pour répondre aux évolutions de l'environnement de l'entreprise, faciliter l'atteinte de ses objectifs stratégiques tout en sécurisant le parcours professionnel des salariés, anticiper et accompagner les évolutions des métiers, des effectifs et des compétences.**

D'une durée de 3 ans, en général, voire 4 ans maximum, les **mesures** inscrites dans la GEPP sont :

- les dispositifs d'entrée dans le parcours professionnel,
- les dispositifs de développement et d'accompagnement pendant le parcours professionnel,
- la formation et le maintien de l'employabilité,
- les dispositifs liés aux transformations de l'entreprise,
- les dispositifs d'accompagnement de fin de parcours professionnel.

Elles reposent sur le plus **strict volontariat**, ce qui peut en faire une opportunité pour les salariés.





Nous sommes conscients de vos fortes attentes sur le sujet et nous serons votre relais à la table des négociations. Vos élus FO ont prouvé leur efficacité lors de négociations précédentes, notamment lors de la redéfinition de l'organisation du Corporate avec Yellow.

**FO restera à vos côtés pour vous accompagner dans cette période de grands changements, en vous informant et vous conseillant, pour que vous puissiez définir votre parcours professionnel, en lien avec la stratégie et les besoins du groupe ENGIE, mais surtout avec vos propres aspirations.**

